



Montreuil, le 23 septembre 2021

Mme Amélie de MONTCHALIN
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

Mme Élisabeth BORNE
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

M. Gérald DARMANIN
Ministre de l'Intérieur

N/Réf. : NP/SD/CLN
N°129_20210923

Objet : Préavis de grève pour la journée du vendredi 15 octobre 2021 de 0 h à 24 h

Mesdames et Monsieur les Ministres,

La perte de sens du travail des agents publics n'épargne pas les services d'incendie et de secours, les sous-effectifs chroniques et le niveau de plus en plus déplorable de la couverture des risques sur le territoire et le maintien de la seule part salariale de la surcotisation symbole de l'injustice, nous conduisent à déposer ce préavis de grève.

Dans le cadre du projet de loi de finances de la sécurité sociale 2022, le gouvernement à l'occasion de faire cesser la provocation et la ponction financière de la surcotisation.

Les fruits des échanges estampillés "dialogue social" local ou national ne permettent pas de répondre aux besoins des agents et aux nécessités du service pour faire face aux impératifs des missions des services d'incendie et de secours.

L'obligation vaccinale dans sa forme a renforcé la défiance et ses effets (plusieurs milliers d'agents permanents ou non en dehors des règles au 15 septembre) n'ont pas été compensés, ils ont fragilisé le maillage territorial des services d'incendie et de secours.

Une réflexion globale sur la Sécurité Civile doit être ouverte.

Dans le cadre du débat prochain de la PLFSS 2022 devant les deux chambres parlementaires, nous déposons un préavis de grève pour la journée du vendredi 15 octobre 2021 de 0 h à 24 h dans l'ensemble des services d'incendie et de secours.

... / ...

Nous demandons :

- La suppression part salariale de la surcotisation (1,8% TIB+PF) ;
- Le déplafonnement des « 1 an tous les 5 ans » (bonification) et la portabilité des droits acquis pour la retraite des sapeurs-pompiers professionnels ;
- La fin des emplois précaires et CDD par leur remplacement par des emplois statutaires de SPP et PATS pour répondre aux besoins sociaux couverts par le service public d'incendie et de secours ;
- Priorisation des préoccupations relatives aux questions de protection de la sécurité et santé des agents des SIS ;
- 10% d'augmentation salariale immédiatement mesure nécessaire pour rattraper les pertes accumulées depuis 10 ans et dégeler le point d'indice ;
- Une diminution du temps de travail, pour permettre de travailler mieux et travailler toutes et tous ;
- L'ouverture d'un chantier global sur la Sécurité Civile.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Sûrs de l'attention que vous porterez à notre demande, veuillez recevoir, Mesdames et Monsieur les Ministres, nos salutations respectueuses.

Pour la fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale